

Pour la création d'un prix de la réhabilitation du patrimoine bâti chênôis

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

On se plaint souvent des nouvelles constructions qui se multiplient sur la commune et ailleurs , et qui allient une piètre qualité architecturale à une recherche de la densification maximum (et du profit qui en découle). Et cela au mépris de la qualité patrimoniale des constructions et des jardins qui occupaient auparavant l'espace pris par ces nouveaux «Lego de béton».

Il existe cependant un certain nombre de propriétaires qui mettent un point d'honneur à réhabiliter le patrimoine bâti , permettant ainsi à notre commune de conserver des témoins exemplaires de notre patrimoine.

Ces propriétaires , ainsi que les architectes qui ont mené à bien ces projets méritent la reconnaissance de la commune , raison pour laquelle la création d'un prix pour la réhabilitation du patrimoine chênôis serait la bienvenue.

Il ne s'agit pas d'une subvention (son montant devrait être élevée pour être significative, et ce n'est pas ce qui est recherché par les initiateurs de tels projets) mais d'une reconnaissance sous forme de l'attribution d'un prix pour le propriétaire (attribué par un jury compétent) et d'une «publicité» pour le bureau d'architecte . (On peut imaginer une réception officielle avec remise d'un prix et exposition des plans de l'ouvrage avant et après rénovation).

La mise en avant des lauréats sur le site de la commune et dans les publications comme «Le Chênôis» pourrait inciter d'autres communiens à entreprendre ce type de réhabilitation et engendrer ainsi une émulation bénéfique.

En vous priant de réserver un bon accueil à la présente motion,

Jean Le Guern, Conseiller municipal

Mariette Bauduccio, Conseillère municipale

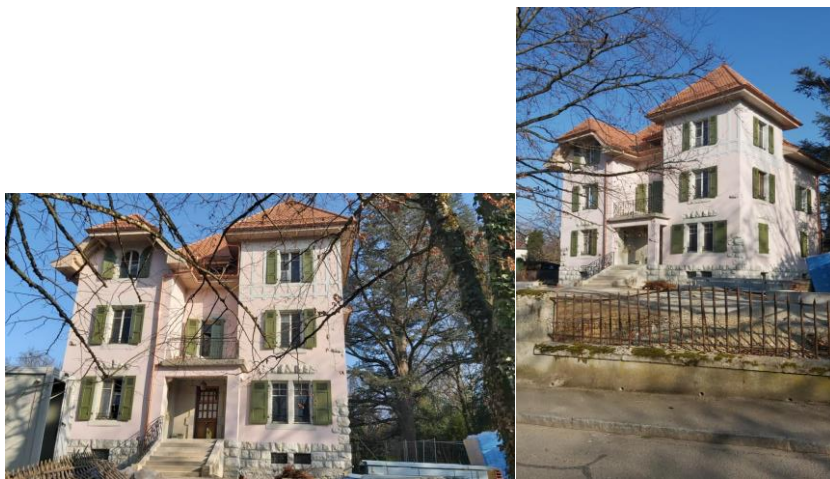
Motion

Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries, désireux de voir la Commune promouvoir la réhabilitation du patrimoine bâti chênôis demande au Conseil administratif de:

1. Préparer un projet de prix annuel à décerner à la plus belle réalisation d'une rénovation de bâtiment à caractère patrimonial avéré. La désignation du lauréat devant être faite par un jury qualifié.
2. Etablir un budget annuel pour l'organisation du concours et de la remise du prix.
3. Présenter ce projet à une commission du Conseil municipal (commission Bâtiments ou commission Territoire)

* * * * *

Exemples de réalisations récentes:



chemin de Conches



chemin du Vieux-Clos



Chemin de-La-Montagne



Angle Vert-Pré/Vieux-Clos